Image not found or type unknown

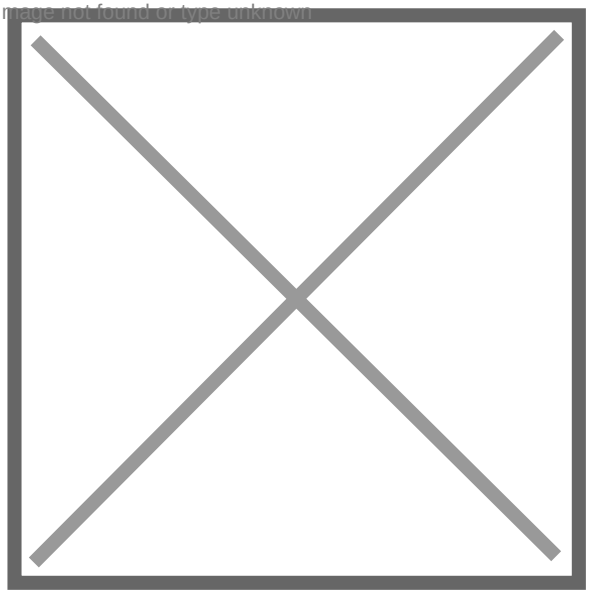

Litige avec mon opérateur de téléphonie mobile

Par **KRIS76**, le **20/03/2008** à **17:16**

J'ai achete en janvier 2007 un portable avec un forfait de 1H30 et un engagement de 2 ans.En Mars 2007,ma ligne a été suspendue suite a un retard de paiement ,j'ai réglé la somme due au plus tard le 1 juin 2007,depuis ma ligne est resté suspendue et je recevais des facture d'un montant de 0euros.Le 18 janvier 208,j'ai demandé la réativation de ma ligne et de là j'ai reçu une facture a réglé pour le 25 février 2008 et ma ligne est resté suspendue malgré tout.Jeviens de recevoir une nouvelle facture pour mon forfait du mois de mars 2008 et ma ligne est toujours suspendue.J'ai contacter le service clientèle le 22/02/08 à 8H30 est après entretien avec un conseiller on me dit que la coversation est enregistrer,me proposant de régler la facture on m'a répondue que je devais ignoré la somme réclamer,de la j'ai dit qu'on l'on allait me l'a réclamer plus tard et on me répond que la conversation est enregistrer en cas de litige.Suite a une reception d'une nouvelle facture sur ma boite mail,j'ai répris contact avec le service clientèle où là une conseillère m'informe a nouveau que suite a mon engagement de 24 mois je dois régler mes forfait même si ma ligne est suspendue.Si je regle la première somme réclamé ma ligne sera rétablie dans les 48 Heures à reception du réglement.Je ne suis pas d'accord sur le principe car j'estime devoir régler pour une ligne dont je peux me servir,ce qui n'est pas le cas.De plus,lors de mon second contact on m'a informer que j'avis un risque que les dernier où ma ligne était suspendue peuvent mettre réclamer.J'ai demandé si je n'aurais pas demander ma réactivation j'aurais pu rester comme cela en recevant des factures de 0 euros jusqu'à la fin de mon engagement et ensuite demnder la résiliation de ma ligne je n'aurais eu a leur devoir on m'a répondu par l'affirmative alors que dois-je faire et quels sont mes droits? Car si j'ai pris l'engagement pendant 24 mois de régler mes factures et de ne pas résilier ma ligne chez cet opérateur c'est pour une ligne que je peux me servir.Et j'estime que eux aussi ont pris l'engagement que ma ligne soit opérationnelle lorsque je ne leur doit plus rien que mes factures sont régler.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés